

Protégeons nos hirondelles !

Avec le printemps, les hirondelles de fenêtres sont aussi de retour ! Pour aider à protéger et mieux connaître ce petit oiseau migrateur, la LPO Pas-de-Calais appelle les citoyens à se mobiliser pour surveiller les nids près de chez eux et participer au suivi des colonies d'Hirondelles.



Oiseaux migrateurs et espèces protégées depuis 1976, les hirondelles effectuent jusqu'à 10 000 km pour revenir d'Afrique et nicher en Europe.

Leur nombre diminue de façon alarmante, surtout les hirondelles de fenêtre : elles souffrent de l'évolution des matériaux de construction et des formes de l'architecture moderne.

Leurs nids sont souvent détruits lors des ravalements de façade, des réhabilitations de quartier ou plus grave encore, par simple souci de propreté.

RAPPEL : Les hirondelles sont des espèces protégées par la loi. La destruction d'oiseaux et de nids (occupés ou non) est interdite quelque soit la saison selon l'article L.415-3 : 3 ans et 150 000€ au maximum.

Afin d'anticiper au mieux les travaux sur les bâtiments abritant des nids d'Hirondelles, vous trouverez des documents d'information synthétiques produits par la LPO Pas-de-Calais :



Brochure protection des hirondelles

Feuilleter

[Téléchargement](#)

application/pdf 1.48 Mo

Publié le Vendredi 26 mars 2021



Brochure protection des hirondelles durant des travaux

Feuilleter

[Téléchargement](#)

application/pdf 511.29 Ko

Publié le Vendredi 26 mars 2021

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter la LPO Pas-de-Calais par :

- mail : pas-de-calais@lpo.fr
- Téléphone : 03.21.11.87.26
- Facebook : LPO.PasdeCalais
- Site internet : www.lpo62.fr

Publié le 06 février 2023